

Avec le soutien de :



## Compte rendu des comités de pilotages du 26 Novembre 2021 Salle Jean Jaurès, Mairie de Langeac à 14h30

Sites Natura 2000 :

- ✓ Gorges de l'Allier et affluents FR8301075 (ZSC),
- ✓ Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac FR8301074 (ZSC),
- ✓ Haut Val d'Allier FR8312002 (ZPS)

**Présents / Excusés** : cf. liste d'émargement et excusés ci-jointe.

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint à ce compte rendu.

Stéphane GUITTARD, candidat à la présidence des 3 COPILs, ouvre la séance. Faute de quorum le 26/11/2021 et dans l'attente de la réalisation des élections pour les présidences des COPIL, M. GUITTARD assure leur présidence par intérim en lieu et place de Christian POULET.

M. GUITTARD rappelle que plusieurs sites Natura 2000 sont animés par le SMAT et présente l'ordre du jour :

1. Rappels sur Natura 2000
2. Validation du DOCOB « Haut Val d'Allier » (ZPS)
3. Bilan des actions réalisées en 2020-2021,
4. Programme d'actions prévisionnel 2022 et 2023,
5. Questions diverses.

1. Rappels sur Natura 2000 :

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier présente les grandes généralités sur Natura 2000 afin que les nouveaux élus disposent d'un niveau d'information suffisante. Les origines du réseau de site sont présentées ainsi que la cartographie des sites à l'échelle européenne et française. En France, la mise en œuvre de Natura 2000 est basée sur deux grands principes : la concertation et la contractualisation. Les différentes phases d'élaboration du document cadre d'un site (Document d'objectifs) sont expliquées. Les éléments concernant la gouvernance ne sont pas présentés à nouveau car ils l'ont déjà été lors de la réunion des élections des présidences des COPIL qui ont précédé le COPIL. M. BERNARD achève son exposé en décrivant les 3 territoires Natura 2000 concernés par ce COPIL.

2. Validation du DOCOB « Haut Val d'Allier »

M. GUITTARD introduit Sabine BOURSANGE de la LPO AURA (DT Auvergne) qui va intervenir sur cette présentation. M. BERNARD rappelle la méthodologie de rédaction ou de mise à jour d'un Document d'Objectifs. Il poursuit par l'historique de la démarche de mise à jour du DOCOB de la ZPS et précise qu'une mission a été confiée par le SMAT à la LPO AURA pour mettre à jour ce DOCOB.

Mme BOURSANGE rappelle le diagnostic écologique très riche sur ce vaste site. Elle indique les différentes activités humaines en interaction avec l'avifaune locale d'intérêt communautaire. Elle précise que les enjeux et objectifs définis en groupe de travail en 2012 ont été toilettés. Avant de les présenter, elle rappelle la méthode de concertation utilisée pour élaborer le programme d'actions en réponse aux objectifs en s'adaptant aux contraintes sanitaires.

Mme BOURSANGE décrit ensuite les 4 grands objectifs de développement durable puis les objectifs opérationnels pour chacun d'eux. Elle rappelle que le programme d'actions répond à ces objectifs et qu'ils sont issus de la concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Mme BOURSANGE présente les 22 fiches actions en proposant des exemples concrets pour certaines d'entre elles. Une fiche action sur la communication permet de présenter le contenu d'une fiche.

Suite à cette présentation, les membres du COPIL formulent des questions retranscrites ci-dessous.

M. COCHET (Nature 43) demande si la fiche action MO2 qui traite de la restauration des milieux ouverts embroussaillés par intervention directe ne va pas à l'encontre des objectifs de Natura 2000. Mme BOURSANGE lui répond qu'il ne s'agit pas de réaliser des débroussaillages sur de vastes surfaces mais de conserver une mosaïque de milieux. M. BERNARD complète ces propos en expliquant que les maîtres d'ouvrages seront accompagnés et conseillés techniquement.

Mme GARDES-SAINT PAUL (Comcom Haut-Allier) demande quelles actions seront réalisées sur la partie Lozérienne de la ZPS. M. BERNARD répond que le volet contractuel, notamment sur les parcelles agricoles, le sera ainsi que le volet suivi scientifique, ainsi que d'autres thématiques en fonction des demandes des porteurs de projet.

M. COCHET (Nature 43) regrette qu'il n'y ait pas d'action en faveur de la lutte contre la pollution lumineuse qui touche aussi nos territoires ruraux. Mme BOURSANGE propose que cette thématique soit abordée dans une des fiches traitant de la sensibilisation. Cette proposition est actée par le COPIL.

M. GUITTARD soumet les nouveaux éléments du DOCOB (enjeux, objectifs, programme d'actions) à validation des membres du COPIL qui l'approuvent à l'unanimité. Le nouveau DOCOB du site « Haut Val d'Allier » est donc validé dans son intégralité.

### 3. Bilan des actions réalisées en 2020/2021

Laurent BERNARD présente les diverses **tâches administratives** accomplies et nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'action annuels.

Puis, il expose le bilan des dossiers traités en lien avec les **évaluations d'incidences**. 40 dossiers ont été étudiés en moyenne sur 2020 et 2021. Le type de projets étudiés relève majoritairement de 4 catégories : manifestations sportives, projets d'urbanisme, projets en lien avec les milieux aquatiques et la gestion forestière. Les contacts avec les pétitionnaires sont de meilleures qualités depuis quelques années, cela est sans doute lié aux habitudes de travail en commun et à l'anticipation des délais d'échange avec la structure animatrice. Un avis technique est demandé systématiquement à la structure animatrice par la Préfecture 43 depuis qu'elle traite l'ensemble des dossiers départementaux de manifestations sportives.

Laurent BERNARD poursuit la présentation sur les **suivis et évaluations**. Il distingue dans sa présentation ceux confiés à des prestataires extérieurs et ceux effectués en interne. Ces derniers sont conduits sur le moyen terme et ne nécessitent que quelques jours chacun par an.

M. BERNARD présente les actions par thématique en débutant par les prestations extérieures.

Il expose tout d'abord les résultats de *l'étude de 2020 sur 3 zones blanches forestières*. Le diagnostic du DOCOB fourni très peu voir aucune information sur ces 3 secteurs. Ils ont été choisis car plusieurs évaluations d'incidences ont porté sur ces secteurs ces dernières années sans qu'aucun enjeu ne soit identifiable. Les espèces ciblées sont des rapaces forestiers sensibles aux dérangements. Plus de 30 sites de reproduction ont été répertoriés. Ces informations seront utilisées lors de prochaines évaluations d'incidences.

Une autre étude a porté en 2021 sur le *Grand-Duc d'Europe*, espèce rupestre, pour laquelle la qualité et la quantité des données demeurent insuffisantes et souvent anciennes. Cette étude a été proposée dans un contexte de pressions accrues ces dernières années sur les milieux rocheux. L'espèce est répartie sur l'ensemble de la ZPS. L'étude de la population a été prévue sur 3 ans pour pouvoir financer un diagnostic intégral des 45 sites historiques (15/an). En 2021, la population du 1/3 Nord de la ZPS a été étudiée. 23 sites ont été étudiés au total avec le rajout de sites potentiels. 9 sites étaient occupés dont 3 nouveaux, des jeunes sont observés sur seulement 2 sites. Il faudra attendre la fin des 3 années d'étude de la population sur l'ensemble de la ZPS pour pouvoir analyser son évolution.

*L'actualisation de l'état des lieux des populations Pie grièche écorcheur sur 8 zones témoins* a permis d'établir une relative stabilité de la population de la ZPS avec des disparités en fonction des secteurs liées aux modifications des habitats utilisés par l'espèce pour sa reproduction. C'est l'association PANPA qui l'a réalisée.

Une autre évaluation de population a porté sur *l'Engoulevent d'Europe*. Cette espèce utilise des milieux en déprises ou des accrus forestiers comme zone de reproduction. Les 6 zones d'étude précédemment utilisées ont été réutilisées pour

conserver un échantillon identique. La méthodologie a été améliorée sur la base des dernières connaissances. La population de la ZPS semble stable avec de fortes disparités selon les secteurs liés aux gradients d'altitude et de température.

Le *suivi de la reproduction du busard cendré* a été reconduit dans le cadre du Plan de Sauvegarde Auvergne-Rhône-Alpes. Cette espèce est en état de conservation défavorable à l'échelle française et européenne. Ce rapace niche au sol principalement en milieu agricole (prairie naturelle, artificielle, céréales, zone humide) avec un fort risque de destruction des nichées lors de travaux agricoles. En collaboration avec le groupe « busards » de la LPO DT Haute-Loire et l'OFB, l'animateur du site a recherché les couples de Busards cendré sur 2 zones : le Sud-Ouest du Devès, entre ST-Jean-Lachalm et Rauret et sur le Langeadois. Le secteur s'est un peu élargi au Langeadois à partir de 2020 suite à l'augmentation du nombre de couples sur ce secteur. En 2020 et 2021, le nombre de couples implantées sur la zone de suivi par le SMAT sur le Devès a fortement diminué. Le succès de la reproduction est très variable d'une année sur l'autre. Cela est lié au type de végétation utilisé pour la construction du nid, à la quantité de nourriture disponible et aux aléas climatiques. Les mauvaises conditions climatiques printanières (froid) et estivales (2 canicules) ont réduit le succès de la reproduction de l'espèce. Le bon relationnel avec les agriculteurs est un facteur de réussite pour la sauvegarde de l'espèce qui est un auxiliaire de l'agriculture.

Sur les 2 sites Natura 2000 relevant de la Directive « Habitats », les informations récoltées par le SMAT lors des suivis annuels sur les *chauves-souris* montrent une stabilité relative des populations hivernantes. L'augmentation des chiffres 2021 sont entre autre liés à la découverte de nouveaux gîtes et à la différence de conditions climatiques moins favorables en 2020.

Une mission conduite par Chauves-souris Auvergne en 2019 avait pour objectif de retrouver la colonie de reproduction de *Grand Rhinolophe* disparue du gîte de Chilhac sur le site Natura 2000 « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac ». 1 gîte suspecté d'accueillir l'espèce a été découvert à St Ilpize (Tapon) en 2020 et confirmé en 2021. La population de Grand Rhinolophe semble poursuivre sa lente croissance à l'échelle du Haut-Allier.

Les colonies de reproduction de *Petit Rhinolophe* découverte sur St Ilpize en 2019 et 2020 ont été confirmées en 2021. Une nouvelle colonie avec un effectif significatif (20 individus) a été découverte en 2021 sur Villeneuve d'Allier suite à un signalement par le propriétaire. Les effectifs dans les colonies de reproduction suivies depuis quelques années varient peu à l'exception d'1 ou 2 sites qui sont désertés depuis 1 à 2 ans. Quelques colonies ont cependant été affectées par des travaux sur les gîtes en période de reproduction qui ont parfois engendrés une disparition de la colonie du gîte.

Enfin, la principale colonie de *Murin à oreilles échanquées* a déserté en 2020 & 2021 son gîte de Lavoûte-Chilhac sans raison apparente d'après le propriétaire. Seuls 5 des 25 individus présents les années précédentes ont été dénombrés en 2020 et 2021.

M. COCHET (Nature 43) demande s'il serait possible de conduire une étude sur la Grande Noctule, espèce qui utilise les forêts matures. M. BERNARD lui répond que ce n'est pas une espèce prioritaire au titre de Natura 2000 et que de ce fait, il serait difficile de financer un projet la concernant.

Sur le site Natura 2000 « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac », le suivi de la population de *Sonneur à ventre jaune* sur le *hameau de Chazieux* (commune de St Ilpize) confirme entre 2019 et 2021 l'isolement de la population. Sa petite taille la rend très sensible aux perturbations sur des zones de reproduction très anthropisées (anciens abreuvoirs) dont les surfaces en eau sont très faibles. Afin d'améliorer la situation préoccupante pour cette population, la structure animatrice a sollicité la commune propriétaire pour partie pour qu'elle restaure le patrimoine bâti dégradé. Cette dernière a répondu favorablement et devrait faire réaliser les travaux en 2022 avec un soutien financier au titre de Natura 2000.

Sur le site Natura 2000 « Gorges de l'Allier et affluents », une mission de recherche de l'espèce a été réalisée par un prestataire en 2021 sur la Virlogeux suite à un signalement d'une personne connaissant bien l'espèce. La recherche en période de reproduction où l'espèce est la plus visible et active n'a rien donné malgré un effort de prospection important.

Le secteur de Costet à l'extrémité Nord du site Natura 2000 sur les communes de Mazeyrat d'Allier et Langeac héberge lui aussi l'espèce découverte en 2018. Suite au constat du manque de points d'eau favorables à la reproduction de l'espèce, un prestataire a défini en 2020 des zones d'implantations de mares favorables à la reproduction de l'espèce. Ces zones ont été définies en concertation avec les propriétaires et usagers du secteur. Le SMAT a eu l'opportunité de faire creuser des mares en 2021 avec l'intervention d'une journée d'une vingtaine de jeunes en Service National Universel. 4 mares de 1 à 2 m<sup>2</sup> ont été creusées sur les bords de l'Allier dans le Domaine Public Fluvial. Leur utilisation par les Sonneurs sera suivie en 2022 par l'animateur Natura 2000 du SMAT.

La *Moule perlière* présente sur le site des « Gorges de l'Allier et affluents » a été recherchée en 2021 dans la continuité des actions conduites sur 4 rivières margeridiennes depuis 2018. Cette espèce est un excellent indicateur de la qualité des rivières car elle est très exigeante sur la qualité de l'eau et du substrat ainsi que sur le peuplement piscicole. L'Ance du Sud était la dernière rivière sur laquelle les connaissances sur la présence et la répartition de l'espèce étaient très lacunaires.

Comme cela avait été fait les années précédentes, le SMAT du Haut-Allier a organisé, avec l'appui technique de la FDPPMA 43 (prestataire pêche électrique et de l'OFB, des pêches électriques de truites sur 4 secteurs (3 sur l'Ance du Sud et 1 sur le Pontajou). Les objectifs étaient de disposer d'information sur la reproduction de l'espèce et par déduction sur la présence de moules reproductrices à proximité de la zone de pêche. La méthode consiste à compter les jeunes moules âgées de moins d'1 an sur les branchies des truites sur lesquelles elles sont fixées. Certains secteurs étudiés portaient sur des secteurs où l'espèce était connue historiquement. Les trois pêches électriques n'ont donné aucun résultat de présence de la Moule perlière. Sur l'Ance du Sud, les résultats les plus probants concernent le secteur le plus en aval qui correspond. C'est sur cette zone que l'espèce avait été observée pour la dernière fois

en 2010. Les 2 autres secteurs de l'Ance du Sud n'ont pas fourni de résultats probants. Sur le Pontajou, le secteur étudié fournit des informations certaines sur la présence de moules perlières. Cela permettra sans doute de définir la limite amont de la population sur ce cours, ce qui devra être confirmé par une recherche in situ des individus adultes.

L'animateur Natura 2000, présente l'évaluation mise en place sur les terrains de *l'Association Foncière Pastorale du Haut-Allier*, à l'issue du contrat Natura 2000 de reconquête pastorale conduit entre 2011 et 2014. Trois thématiques sont évaluées : dynamique de la végétation (gestion de l'embroussaillage par les troupeaux), diversité floristique des pelouses (contractualisation MAEC), diversité des oiseaux observés (observations bergers). Le pâturage est globalement bien conduit et donne les résultats escomptés. Les pelouses engagées en MAEC par l'AFP sont riches en espèces recherchées (8 catégories / 4 demandées).

Le SMAT a conduit en 2020 une évaluation partielle de la contractualisation MAEC sur le territoire Haut-Allier. Cela consistait à vérifier les résultats de la mesure « Maintien de la diversité floristique des prairies naturelles fauchées ». La diversité floristique a été étudiée sur 20 exploitations et 39 parcelles. Les parcelles inventoriées avaient été diagnostiquées en 2016. 90% des parcelles répondent au cahier des charges et 7,5% manquent de peu de l'atteindre. Mme BOURSANGE demande si une évolution du nombre de catégories de plantes recherchées avait été constatée entre les relevés de 2016 et 2020. M. BERNARD lui répond que cette analyse n'a pas été effectuée faute de temps. Cette évaluation satisfaisante sera utilisée pour argumenter le choix des mesures proposées dans le prochain projet agro-environnemental et climatique.

Laurent BERNARD rappelle que ces suivis ont plusieurs intérêts. Tout d'abord, ils servent à l'évaluation de l'état de conservation à l'échelle du site et au-delà. Ils sont par ailleurs importants pour définir les enjeux pour l'élaboration de contrats Natura 2000 ou dans le cas d'évaluation d'incidences.

Laurent BERNARD présente ensuite les actions de **communication et de sensibilisation** conduites en 2020 et 2021. Le contexte sanitaire a largement impacté ces activités. Aucune intervention n'a été réalisée auprès des scolaires ou du grand public. 1 circuit de découverte de l'avifaune a été créé en 2020 sur St Ilpize en s'appuyant sur un circuit de petite randonnée existant labellisé RESPIRANDO. 2 nouveaux circuits sont créés dans le cadre de l'animation 2021 de la ZPS.

Quelques articles dans la presse locale ont relaté les actions conduites au titre de l'animation Natura 2000 (suivi chauves-souris, creusement des mares...).

L'animateur Natura 2000 poursuit la présentation des **actions conduites hors contractualisation**. Il a apporté un soutien technique à un projet *d'implantation de haies champêtres* suite à la demande du Jardin de la Bruyère pour son atelier maraichage. Le financement du projet a été acquis par le biais d'un appel à projet de la DRAAF AURA pour l'implantation de haies dans les exploitations agricoles.

Un autre projet concernant la gestion d'une plante envahissante sur les communes de St Ilpize et St Privat du Dragon qui s'étend sur 20 ha. Le SMAT a trouvé des

financements auprès de le DREAL AURA pour que le CBNMC puisse réaliser un diagnostic de la situation ainsi que des préconisations. Le SMAT travaille avec les acteurs locaux pour la mise en œuvre des actions à venir.

L'animateur présente les **contrats Natura 2000 engagés**.

La structure animatrice a élaboré en 2020 deux *contrat Natura 2000 forestier mesure « F12i : dispositif favorisant le développement de bois sénescents »*. L'objectif est qu'aucune sylviculture ne soit conduite sur ces surfaces durant 30 ans. Les diagnostics ont permis de définir l'éligibilité des surfaces et des arbres à conserver. Les dossiers ont été validés fin 2020 et le marquage des arbres a été réalisé courant 2021. Un dossier est achevé, le second sera achevé en 2022. Les 2 contrats concernent des surfaces importantes de 7,5 ha. Un autre projet est en gestation sur Pinols.

Un autre contrat Natura 2000 a été élaboré par le SMAT sur un projet en lien avec un gîte de reproduction de Chauve-souris (Petit Rhinolophe au Prieuré de Lavoûte-Chilhac). Il portait sur la mesure « *Aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site* ». Le projet de restauration prévoit l'isolation au sol des combles utilisés comme site de reproduction par les Petits Rhinolophes. Afin que le suivi de la population puisse être réalisé par l'animateur du site sans endommager l'isolation thermique, un cheminement en bois est prévu sur l'ensemble des combles. C'est le surcoût lié à cet aménagement supplémentaire qui a été financé au maître d'ouvrage.

**Le bilan financier** est présenté par Laurent BERNARD. L'animateur rappelle les montants liés à la contractualisation agricole pour lesquels des prolongations annuelles (2021 et 2022) sont accordées durant la période de transition de la PAC. Il explique le détail des prestations extérieures gonflé en 2020 par l'étude sur l'avifaune en 2020 sur la ZPS ainsi que la mise à jour du programme d'action de la ZPS. Ces missions ont été financées par un budget complémentaire obtenu auprès de la DREAL AURA. L'équipe d'animation est constituée de 3 personnes : Laurent BERNARD animateur du site (quasi temps plein à l'année) accompagné de 2 collègues sur quelques missions.

Aucune remarque sur cette présentation.

#### 4. Proposition de programme d'actions 2022-2023

Laurent BERNARD présente le dernier point à l'ordre du jour : les propositions d'actions pour 2022-2023. La **gestion administrative** sera identique aux années précédentes.

Laurent BERNARD présente les projets de **suivis**.

L'animateur propose plusieurs prestations extérieures pour 2022 dont le financement est assuré.

La première action concerne la poursuite de la mise à jour des connaissances sur la population de *Grand-Duc d'Europe sur la partie médiane de la ZPS* qui portera sur environ 15 sites de reproduction.

Une autre action portera sur l'évaluation de *l'état de conservation de la population du Busard St Martin* sur la ZPS. Les connaissances sont lacunaires sur le site Natura 2000 et les informations internationales et nationales indiquent une chute significative des effectifs. La mise à jour du diagnostic local permettra de voir si cette population est dans la même dynamique.

Sur le site « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac », une *recherche des gîtes estivaux de reproduction de chiroptères* est proposée. Elle a pour objectif de retrouver la colonie de Murin à oreilles échancrées disparue depuis 2 ans de son gîte de Lavoûte-Chilhac. Une recherche en porte à porte sera effectuée.

Les investigations sur la reproduction de la *moule perlière* de 2021 ont permis de confirmer la présence de l'espèce sur l'Ance du Sud. Aussi, afin de mieux appréhender la population locale et les enjeux y afférant, une recherche par échantillonnage sera effectuée sur un vaste tronçon entre le bourg de St Préjet d'Allier et la limite du site Natura 2000 en amont.

Afin d'anticiper la demande de financement 2023, des propositions d'action sont présentées par le SMAT. La première consisterait à finir la mise à jour des connaissances sur la population de hibou Grand-Duc d'Europe sur le 1/3 Sud de la ZPS. La seconde pourrait porter sur la mise à jour de l'état de conservation des populations d'écrevisses à pattes blanches (autochtones) ainsi que sur l'expansion des écrevisses américaines (envahissantes). Une autre mission pourrait permettre d'évaluer l'état de conservation de la population de Pic cendré et Martin pêcheur. Ces deux espèces seraient étudiées en même temps car elles vivent en bord de rivière et se reproduisent à la même période.

Laurent BERNARD propose la poursuite des actions de *suivi/évaluation conduites en interne* par le SMAT sur les chauves-souris, le Sonneur à ventre jaune, les coléoptères, le busard cendré et l'AFP. Le coût de ces suivis est intégré à la masse salariale de la cellule d'animation du SMAT du Haut-Allier.

Les actions de **communication et de sensibilisation** pour 2022-2023 réalisées par le SMAT ne sont pas encore toutes définies au moment du COPIL. Les interventions pour les scolaires seront reconduites selon les demandes. En complément du site internet dédié au Haut-Allier, des articles pourront être proposés aux collectivités pour diffusion dans leur bulletin d'information.

Les demandes d'avis techniques des pétitionnaires ou des services de l'Etat seront traitées pour chaque dossier **d'évaluation des incidences**. L'information des maîtres d'ouvrage de projets soumis à évaluation d'incidences sera bien entendu reconduite.

L'animateur poursuit sur le volet **contractualisation**. La structure animatrice va poursuivre son soutien au propriétaire dont le dossier de contrat forestier mesure « F12i : dispositif favorisant le développement de bois sénescents » n'est pas achevé. Il répondra aux sollicitations sur ce type de dossier. L'animateur en fera

aussi la promotion. La commune de ST Ilpize sera accompagnée pour son projet de contrat Natura 2000 pour aider au financement des travaux des bacs hébergeant les Sonneurs à ventre jaune.

Il n'y aura pas de communication active sur le dispositif de la « charte » Natura 2000.

Le budget prévisionnel et sa répartition par postes de dépenses sont présentés et n'appellent aucune remarque.

Le projet de programme d'action 2022-2023 est validé à l'unanimité.

#### 5. Questions diverses:

Mme ROUSSEL (commune de St Ilpize) demande s'il existe une solution pour gérer les excréments des Chauves-souris qui sont dans les combles de l'église. M. BERNARD lui précise que Chauve-souris Auvergne et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne peuvent se charger du nettoyage, de la pose d'une bâche et de son entretien selon des termes à définir avec le propriétaire. Quelques exemples existent ailleurs en Auvergne.

M. COCHET (Nature 43) s'interroge sur les travaux de dévégétalisation de l'île en aval du pont de Costet. M. MOLHERAT (commune de MAZEYRAT D'ALLIER) explique que l'Etat intervient au titre de l'entretien du DPF à la demande des élus locaux pour réduire l'incidence des crues sur la route en rive droite. La gestion de la végétation permet un meilleur écoulement et une moindre montée des eaux sur la route.

M. COCHET (Nature 43) poursuit en s'inquiétant du développement du Buddleia sur les talus de voie ferrée en amont de l'ancienne retenue de Poutès où l'espèce pourrait devenir envahissante. M. BERNARD propose de contacter la SNCF et EDF pour les alerter sur le sujet.

M. JULIEN (commune de CHANAILEILLES) indique que dans le même ordre, il constate un envahissement de la Virlange par l'Iris d'eau. M. BERNARD se rapprochera du CBNMC sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôt la réunion.

Ce compte rendu est validé par la DDT de Haute-Loire et le Président du COPIL.

Fait à Langeac le 16 décembre 2021

## **Liste des présents**

### **Collectivités présentes ou représentées**

Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes  
Conseil Départemental Haute-Loire  
Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay  
Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier  
Communauté de Communes du Haut-Allier

Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier  
Commune d'Alleyras  
Commune d'Ally  
Commune d'Arlet  
Commune d'Auvers  
Commune de Blassac  
Commune de Chanaleilles  
Commune de Charraix  
Commune de Chastel  
Commune de Chilhac  
Commune de Cubelles  
Commune d'Esplantas Vazeilles  
Commune de Ferrussac  
Commune de Langeac  
Commune de Lavoute-Chilhac  
Commune de Mazeyrat-d'Allier  
Commune de Mercoeur  
Commune de Prades  
Commune de Saugues  
Commune de Saint-Cirgues  
Commune de Saint-Haon  
Commune de Saint-Ilpize  
Commune de Saint-Jean-de-Nay  
Commune de Tailhac  
Commune de Villeneuve-d'Allier

Présents non élus :

Maryline ANDREAU – DDT 43  
Georges BOYER – DDT 43  
Sabine BOURSANGE – LPO AURA – DT Auvergne  
Thibault CUVELIER – UNICEM AURA (entreprise CHEVALIER/CUBIZOLLES)  
Mathieu OGIER – ONF 43  
Philippe COCHET – Fédération Nature Haute-loire  
Sophie GENEST – Chambre d'agriculture 43  
Matthias GAUMET – CRPF 43

Sylvain LECUNA – EDF  
Quentin MARCON - LOGRAMI  
Jean-Damien ROMÉYER – Conseil Départemental 43  
Laurent BERNARD – SMAT du Haut-Allier  
Marco BASTIANELLI – SMAT du Haut-Allier

**Liste des excusés :**

Commune de Vieille-Brioude  
Commune de Naussac-Fontanes  
Commune de St Privat du Dragon  
Syndicat des Forestiers Privés de Haute Loire  
Mission départementale de développement touristique de Haute-Loire  
Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie- Antenne de Lozère  
Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des milieux aquatiques de Haute-Loire  
Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Loire  
Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier  
COPAGE  
Chauve-souris Auvergne  
CBNMC